

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un nouveau cap pour l'eau et le climat : signature d'un contrat de territoire conclu entre Epernay Agglo Champagne et l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Epernay Agglo Champagne, le 4 septembre 2025. Agir sur les bons leviers, au bon endroit, dans une logique de gouvernance partagée : c'est l'ambition du contrat de territoire 2025-2030 signé entre Epernay Champagne Agglo et l'agence de l'eau Seine-Normandie. Doté d'un budget prévisionnel de 1,37 million d'euros, ce contrat mobilise l'ensemble du territoire autour d'actions à fort impact environnemental : protection de la qualité de l'eau, évolution des pratiques agricoles, sobriété et adaptation au changement climatique.

Un territoire viticole exposé à des enjeux de qualité

Epernay Agglo Champagne regroupe **47 communes sur 587 km², avec près de 48 000 habitants**. L'agglomération exerce en régie la **compétence eau potable depuis 2021 et exploite 9 captages** répartis sur le territoire.

Si la pression quantitative reste globalement maîtrisée, la qualité de l'eau soulève davantage d'inquiétudes. **Trois captages sont classés prioritaires ou sensibles** dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), et **six sont sous dérogation sanitaire en raison de la présence de pesticides**.

Pour répondre à ces enjeux, l'agglomération s'engage dans un plan d'actions adapté aux réalités locales et cofinancé par l'agence de l'eau Seine-Normandie.

UN PROGRAMME D'ACTION STRUCTURÉ EN 8 AXES

Le contrat s'articule autour de **8 axes** qui permettent d'agir à la source, sur les usages, les milieux, et la gouvernance de l'eau.

Le premier objectif est de **mieux connaître les zones d'alimentation des captages**, en finalisant les études d'"Aires d'Alimentation de Captages" (AAC). Ces études permettront ensuite de mettre en œuvre des plans d'actions ciblés agricoles et non agricoles.

Dans les parcelles agricoles autour des captages, l'agglomération et l'agence de l'eau soutiennent les pratiques favorables à la ressource en eau. Elle prévoit chaque année la création de nouvelles **surfaces en agriculture biologique ou de cultures à bas niveau d'intrants**, c'est-à-dire cultivées avec peu ou pas d'engrais chimiques et de produits phytosanitaires.

L'agglomération encourage également la souscription de **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)**, des contrats signés volontairement par les agriculteurs en échange d'un appui financier pour la **mise en place de prairies fleuries** : l'objectif est que **60 hectares soient engagés dans une MAEC d'ici la fin du contrat**.

Un objectif complémentaire est la **plantation de 100 000 arbres et arbustes d'ici 2026**, et l'accompagnement de 10 exploitants agricoles dans l'optimisation de la fertilisation via un **réseau de suivi appelé "réseau de reliquats azotés"**.

L'agence de l'eau
Seine-Normandie
peut financer
**jusqu'à 80% des
dépendances éligibles**
dans le cadre de
ses contrats de
territoire

Pour aller plus loin, l'agglomération prévoit dès 2025 la **mise en place de Paiements pour Services Environnementaux (PSE)**. Ces paiements permettent de rémunérer les agriculteurs qui assurent des fonctions utiles à la protection de l'eau : cultures à bas niveau d'intrant, réduction des produits phytosanitaires et des apports d'azote.

Le contrat prévoit aussi une stratégie foncière avec la réalisation **de diagnostics fonciers et une étude de maîtrise foncière**. **Certaines parcelles sensibles autour des captages des sources des Buzons à Moslins seront intégralement acquises.**

Les actions non agricoles ne sont pas oubliées. L'agglomération prévoit chaque année des **contrôles d'installations d'assainissement non collectif, le contrôle des forages privés recensés**, et des animations pédagogiques sur les techniques de jardinage au naturel (paillage, compost, sans pesticide).

Économiser l'eau et impliquer les habitants

Une stratégie de sobriété a été votée par le conseil communautaire d'Épernay Agglo Champagne, avec des actions concrètes : optimisation de la consommation d'eau dans un pressoir viticole, récupération et réutilisation de l'eau des piscines (objectif : 1 500 m³ économisés par an) et sensibilisation des habitants à travers la campagne "La Cuvée 47", nom de l'eau potable du territoire d'Épernay Agglo Champagne.

Un suivi rigoureux et une gouvernance de proximité

La mise en œuvre du contrat s'appuie sur une **équipe de deux chargés de mission à temps plein**, qui accompagnent les communes, les agriculteurs, les partenaires techniques et institutionnels. En lien avec la Chambre d'agriculture et les services de l'État, ils assurent le pilotage opérationnel des actions inscrites dans le contrat.

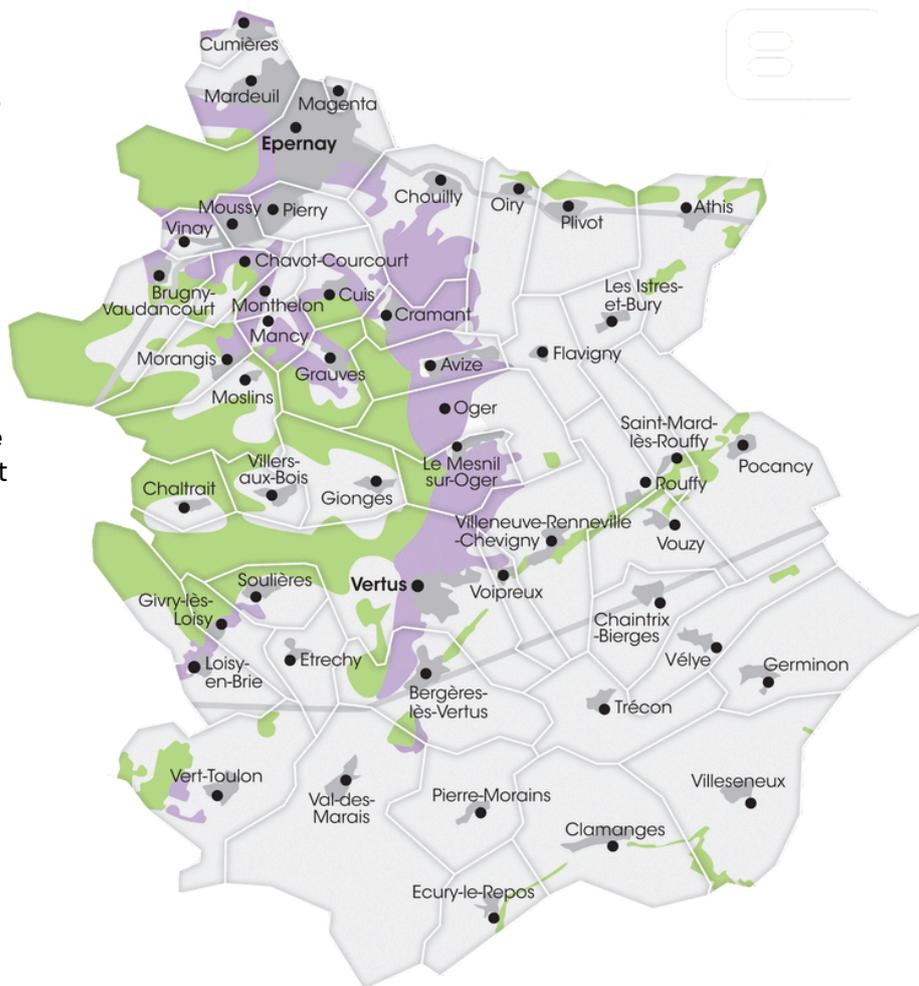
Chaque année, un comité de pilotage permet de suivre les résultats obtenus, d'évaluer l'efficacité des actions et d'adapter la feuille de route si nécessaire. Une révision à mi-parcours est également prévue.

TERRITOIRE, PILOTAGE & ACCOMPAGNEMENT

Épernay Agglo Champagne

Créée le 1^{er} janvier 2017, elle résulte de la fusion de deux anciennes Communautés de Communes. Elle regroupe aujourd'hui 47 communes, couvrant un territoire de 587 km² et rassemblant près de 48 000 habitants. Ce territoire est marqué par une forte identité viticole, au cœur de la Champagne, entre Coteaux, Maisons et Caves de Champagne inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. L'agglomération exerce en régie directe les compétences essentielles en matière d'eau et d'assainissement : production et distribution d'eau potable, assainissement collectif et non collectif, ainsi que la gestion des eaux pluviales urbaines. Elle pilote également des politiques en matière d'environnement, de développement économique, de tourisme, de culture, de mobilité et d'aménagement du territoire.

www.epernay-agglo.fr



L'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'Etat qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application des principes pollueur-payeur et préleveur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des captages dégradés par les pollutions diffuses, préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins, et des zones humides. L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention qui fixe les grandes priorités d'action pour six ans.

www.eau-seine-normandie.fr



CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau
Seine-Normandie
Marie-Anne PETIT
petit.marie-anne@aesn.fr
06 61 58 91 74

Epernay Agglo
Champagne
Service communication
Alexandre BOSSERELLE
alexandre.bosserelle@
epernay-agglo.fr
03 26 56 47 74

